



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télé: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE MAISONNETTE**

**LE MARDI 12 MARS 2019 À 18H30
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Présents : Viviane Baldwin, maire;
Jules Boudreau, maire adjoint;
Joanne Cormier-Baldwin, conseillère;
Michèle Poirier, conseillère.

Absent : René Poirier, conseiller.

1. Ouverture

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents et appelle l'assemblée à l'ordre à 18 h 32.

2. Relevé des présences

6 citoyens présents.

Le conseil compte un membre absent, mais le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Boudreau;

Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajustement de la numérotation des points, soit l'ajout du numéro 7 et le décalage des numéros suivants.

Adopté.

4. Déclaration de conflit d'intérêts (S/O)

5. Procès-verbal de la réunion précédente

Il est proposé par la conseillère Poirier;

Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 8 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

6. Suivi du procès-verbal de la réunion précédente (S/O)



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télé: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

- 7. Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté n°38 Arrêté modifiant le plan municipal de Maissonette » pour les lots 20082079 et 20092623.**

Il est proposé par la conseillère Poirier;
Appuyé du conseiller Boudreau;
QUE l'arrêté n°38 concernant la modification du plan municipal de Maissonette, dont l'intégralité a été lue, soit adopté tel que présenté.
Adopté à l'unanimité.
- 8. Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté n°39 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Maissonette » pour les lots 20082079 et 20092623.**

Il est proposé par la conseillère Poirier;
Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;
QUE l'arrêté n°39 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Maissonette, dont l'intégralité a été lue, soit adopté tel que présenté.
Adopté à l'unanimité.
- 9. Troisième et dernière lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté n°38 Arrêté modifiant le plan municipal de Maissonette » pour les lots 20082079 et 20092623.**

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;
Appuyé de la conseillère Poirier;
QUE l'arrêté n°38 concernant la modification du plan municipal de Maissonette, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième et dernière lecture.
Adopté à l'unanimité.
- 10. Troisième et dernière lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté n°39 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Maissonette » pour les lots 20082079 et 20092623.**

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;
Appuyé du conseiller Boudreau;
QUE l'arrêté n°39 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Maissonette, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième et dernière lecture.
Adopté à l'unanimité.



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télé: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

11. Soumission au ministère de l'Environnement et Gouvernement locaux de l'arrêté modifiant le plan municipal en application du paragraphe 112(1) de la Loi sur l'urbanisme.

Sujet : Modification au plan municipal – Lots aux numéros d'identification 2082079 et 20092623

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que le secrétaire municipal, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de cet arrêté conformément aux exigences du paragraphe 112(2) de ladite Loi.

Proposé par la conseillère Poirier;
Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;
Adopté à l'unanimité.

12. Délégation, requêtes et pétition (S/O)

13. Rapport des comités

- **Chemin des Chalets (S/O)**

- **Parc et loisirs**

La conseillère Poirier fait la lecture de son rapport pour le mois de février 2019.
Il est proposé par la conseillère Poirier;
Appuyé du conseiller Boudreau;
QUE le rapport du comité Parc et loisirs soit accepté tel que présenté.
Adopté.

- **Travaux publics (S/O)**

- **Comité Ad-hoc (S/O)**



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télé: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

- Comité de finance (S/O)

La conseillère Cormier-Baldwin fait la lecture des rapports du comité de finance pour les mois d'avril et mai 2018.

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;

Appuyé de la conseillère Poirier;

QUE les rapports soient acceptés avec une modification au mois de mai, soit l'ajustement du montant de 2 48.33 \$ à 2 048.33 \$.

Adopté.

- Comité Municipalité amies des aînées (S/O)

- Comité débarcadère (S/O)

- Rapport de la mairesse

La mairesse fait la lecture de ses rapports pour les mois de décembre 2018 et janvier 2019.

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;

Appuyé de la conseillère Poirier;

QUE les rapports de la mairesse soient acceptés avec une modification au mois de décembre 2018, soit d'enlever le mot « régulière » à la mention d'une réunion du comité de finance.

Adopté.

14. Correspondances reçues et envoyées

Sans objet.

15. Motions et avis de motion

Proposition 2019-03-12

Je propose que l'entièreté du budget prévu au poste « Salle du mieux-être », du budget du fonds de fonctionnement général de 2019, au montant de 3 000 \$, soit débloquée pour faire la réparation d'équipement et l'achat d'une rameuse de qualité commerciale.

Proposé par la conseillère Poirier;

Appuyé par le conseiller Boudreau;

Adopté.

16. Affaires nouvelles (S/O)



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télec: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

17. Période de questions

Q. Madame Godin demande si c'est possible de faire déboucher les drains, puisque l'eau commence à s'accumuler sur les trottoirs.

R. Madame la mairesse mentionne que le village avait acheté un détecteur de métal pour faciliter la détection des drains dans la neige, alors on demandera à Laurent d'aller les déboucher.

18. Ajournement

Madame la mairesse propose l'ajournement de la réunion à 19 h 05.

Denise Gagnon,
Secrétaire-Trésorière-Greffière

Viviane Baldwin,
Mairesse